

PROFIL DE POSTE DE LA CONSEILLÈRE OU DU CONSEILLER EN FORMATION CONTINUE

Les missions de la conseillère ou du conseiller en formation continue (CFC)

- Agent de développement

Il met en oeuvre toutes les techniques propres à l'action commerciale : exploitation de fichiers d'entreprises, prospection, communication par voie de presse, participation à des salons.

Le démarchage des entreprises (direction et partenaires sociaux) est une part importante de son activité.

Il met en adéquation l'offre du GRETA avec les besoins des clients potentiels.

Il répond aux appels d'offre qui correspondent au plan de développement (ou d'action) du GRETA.

Porteur de l'image du GRETA, il le représente auprès des interlocuteurs institutionnels et s'insère chaque fois que possible dans les structures de concertation locales, notamment PLIE, Maisons de l'emploi...

- Conseiller auprès des chefs d'établissement dans leurs choix stratégiques

Le CFC se donne les moyens de connaître l'environnement socio-économique du GRETA et propose des orientations adaptées. Pour ce faire :

o Il va à la rencontre des partenaires publics, privés et associatifs de son territoire.

o Il explore toutes les pistes d'information, en particulier toutes les publications locales ou professionnelles.

o Il se forge une connaissance approfondie des moyens et des disponibilités des établissements de son GRETA.

- Animateur d'équipes pédagogiques

Il initie la conception de nouveaux dispositifs et contribue à l'élaboration de nouvelles actions de formation après avoir analysé les nouveaux besoins des partenaires.

- Acteur du GRETA

Il contribue à la qualité de son fonctionnement :

o Il participe aux démarches liées à la certification qualité.

o Il veille au bon déroulement des actions de formation dont il a la charge et à la satisfaction tant du stagiaire que du client.

Ses interlocuteurs

Le CFC est placé sous la responsabilité hiérarchique du Délégué Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue (DAFPIC) et sous la responsabilité fonctionnelle du président du GRETA.

- A l'interne

il est amené à travailler avec des chefs d'établissement, des agents comptables, des directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques, des formateurs, des coordonnateurs, des personnels administratifs et de secrétariat ainsi que ses collègues CFC.

- A l'externe

Il rencontre des interlocuteurs d'entreprise (chefs d'entreprise, responsables formation, tuteurs, ...), des partenaires institutionnels et d'autres administrations.



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Délégation académique à la formation
professionnelle initiale et continue**

Les aptitudes requises

Le CFC est amené à :

- Animer des équipes
- Conduire des négociations commerciales
- S'adapter aux changements et innover
- Concevoir des dispositifs et élaborer des méthodologies transférables
- Conceptualiser à partir de l'expérience

Position administrative et rémunération du CFC

1 - Position administrative :

Les agents recrutés sont affectés dans les fonctions de CFC. Leur situation varie en fonction de leur précédent statut (agent public ou salarié du secteur privé).

L'agent titulaire des fonctions publiques reste en activité dans son corps d'origine. En conséquence, il est soumis aux dispositions statutaires qui régissent son corps en matière de droit à avancement et de rémunération.

L'agent non titulaire contractuel de droit public et privé est recruté en contrat à durée déterminée d'un an du fait de l'année probatoire (Voir ci-dessous).

2 - Année probatoire :

Pour tous, la première année d'exercice est dite probatoire.

La première année de recrutement, le CFC bénéficie d'une formation en alternance avec immersion en GRETA et formation théorique.

Ce dispositif permet d'adapter la formation aux compétences déjà maîtrisées par le stagiaire à l'entrée en formation continue.

Cette année doit permettre à l'agent nouvellement recruté d'assimiler l'importance de la notion de « réseau » dans son nouvel environnement professionnel.

Chaque stagiaire est accompagné par un tuteur tout au long de l'année.

Un jury se prononce en fin de stage sur la validation de l'année probatoire. L'intéressé est confirmé ou non dans les fonctions de CFC avec la délivrance d'un certificat de qualification.

Ces renseignements ne constituent qu'une première information. Vous pouvez consulter le référentiel complet sur le site de la formation continue de l'académie de Créteil en suivant le lien suivant : https://www.forpro-creteil.org/upload/files/DAFPIC/cfc_referentiel.pdf